

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 4 mai deux mille quinze à dix neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Lambert Messier, conseillère no 4
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent: M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 34 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Christiane Janelle, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-05-68

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté *en ajoutant les sujets suivants* :

9.7 *Ordinateurs - Club internet*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

15-05-69

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015, il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés 14 158.28\$
- Les factures payés pour 8 543.07\$

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

15-05-70

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 4 mai 2015 au montant de 28 985.05\$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Christiane Janelle

4.3 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2014 AINSI QUE LE DÉPÔT DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

2015-05-71

Considérant que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi que le rapport du vérificateur;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des dits rapports;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2014 tel que présenté ainsi que le rapport du vérificateur.

4.4 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif du premier semestre des revenus et les dépenses.

4.5 ACHAT D'UN TERRAIN

15-05-72

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire acquérir le lot numéro 3 219 033 ayant une superficie de 1 2270.00m², propriété de monsieur Denis Bernier;

Considérant que monsieur Denis Bernier est prêt à vendre à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu ledit lot pour un montant de 200\$;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire acquérir ce lot pour l'installation de panneaux d'information;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur le conseiller Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat dudit terrain.

D'autoriser monsieur le maire Réjean Bernier et madame la directrice générale Christiane Janelle, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat.

Il est également résolu de mandater Me Gaston Boisvert, notaire, pour la préparation du contrat d'achat.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.6 DÉFI TÊTE RASÉE- DEMANDE DE DON

Madame Lucie Gaudette a demandé un don car son fils participera au défi tête rasée.

Considérant que la Municipalité contribue déjà à la Société Canadienne du Cancer par l'entremise du relais pour la vie, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

4.7 CAMPAGNE «10 DANS 10» SUR LE TABAGISME

Lettre de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac demandant d'adopter une motion pour appuyer la campagne «10 dans 10».

Le conseil ne donne pas suite.

4.8 RÉSOLUTION ÉTUDE DE FUSION

15-05-73

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a contracté des ententes intermunicipales avec d'autres municipalités voisines, tel que service incendie, loisirs, etc.;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens de maintenir les services actuels et d'en améliorer l'efficience;

Considérant que les élus municipaux ont intérêt à préparer leurs municipalités à affronter des défis de plus en plus importants en s'assurant que l'impact sur les citoyens et leurs comptes de taxes soient le moins lourd possible;

Considérant que seule une étude sur l'impact d'un regroupement municipal, réalisée sans frais pour les municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pourra permettre de mettre en lumière les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement;

Considérant qu'un tel regroupement doit obtenir ultimement l'appui de la population des municipalités concernées et qu'en conséquence elle doit être informée de façon rigoureuse par une étude objective;

Considérant qu'une telle étude n'engage d'aucune façon les municipalités à se regrouper;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu demande une rencontre avec les conseils des municipalités de Massueville, de Saint-Aimé, Saint-Louis et de Saint-Marcel-de-Richelieu en présence du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de discuter de la possibilité de réaliser une étude sur les impacts d'un regroupement municipal de ces quatre municipalités.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 15-407 MODIFICATION DE L'ANNEXE N°1 - LICENCE DE CHIEN

15-05-74

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité Saint-Marcel-de-Richelieu

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-407

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE N° 1: LA LICENCE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 99-261 RELATIF AUX ANIMAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier l'annexe N°1 du règlement numéro 99-261 qui fixe le prix des licences de chiens;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le présent règlement numéro 15-407 soit et est adopté pour faire valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1

QUE l'article 15.0 Pour assurer l'application du présent annexe N°1, les tarifs suivants sont décrétés:

- | | | |
|----|--------------------------|---------|
| a) | Licence pour chien | 20.00\$ |
| b) | Licence pour chien guide | 20.00\$ |

ARTICLE 2

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication

Adopté à Saint-Marcel-de-Richelieu , ce 4 mai 2015

MAIRE

DIR. GÉN. ET SEC-TRÉS.

5.2 ACHAT DES GANTS, CAGOULS ET BOTTES POUR POMPIERS

15-05-75 Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de gants, cagoules et bottes pour les pompiers.

5.3 ENTRAIDE MULTI-CASERNE

15-05-76 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur du service incendie de rencontrer et discuter avec le directeur du service incendie de Louis-Aimé Massue ainsi que celui de Saint-Guillaume pour la mise en place d'une entraide automatique multi-caserne. Si nécessaire, un projet d'entente sera préparé et présenté au conseil pour adoption.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 SOUMISSIONS RAPIÉÇAGE DES ROUTES

15-05-77 Considérant que des soumissions par invitation ont été demandées à trois soumissionnaires pour les rangs et routes étant sous la responsabilité de la municipalité;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que pour effectuer les travaux de rapiéçage et de correction de pavage un prix à la tonne métrique a été demandé;

Considérant que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu les soumissions suivantes, savoir :

- Cournoyer Asphalte Ltée 173.61\$ la tonne métrique taxes incluses
- Sintra Inc. 173.73\$ la tonne métrique taxes incluses
- Pavage Maska Inc. 178.87 la tonne métrique taxes incluses

Considérant que les trois (3) soumissions sont conformes;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit Cournoyer Asphalte Ltée.

6.2 BALAYAGE DE RUES

15-05-78 Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents s'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire le balayage des rues du secteur urbain et ce dès que les agriculteurs auront terminé les travaux dans les champs.

6.3 SERVICE INGÉNIERIE

15-05-79 Considérant que la municipalité doit présenter un plan d'intervention au MAMOT dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018, voirie locale;

Considérant que la MRC nous présente un offre de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de notre plan d'intervention;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la MRC des Maskoutains IE -14-54125-064 au montant de ± 8 567.50\$.

6.4 FORMATION INSPECTEUR DE VOIRIE - ESPACE CLOS

15-05-80 Il est proposé par madame la conseillère Rachel Barratt, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement de l'inspecteur à la formation en espace clos qui se tiendra les 20 et 21 mai à Beloeil.

6.5 PIQUETAGE DES BANDES RIVERAINES - TRAVAUX ENTRETIEN DE COURS D'EAU

Le conseil n'adhère pas au projet pilote proposé par la MRC des Maskoutains.

6.6 DÉPÔT ANNEXE A REDDITION DE COMPTES -ADOPTION

15-05-81 ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 52 654.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, et il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

6.7 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR - AUDIT REDDITION DE COMPTES PAERRL

15-05-82

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local doit dans un premier temps présenté une reddition de comptes et par la suite un vérificateur externe devra attester l'usage des compensations reçues;

Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification externe des compensations reçues et pour compléter l'annexe B dans les délais requis.

6.8 DÉPLACEMENT CONTENEUR DE PEINTURE ET HUILE USÉE

15-05-83

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur à déplacer le conteneur de peinture et huile usée au garage municipal. Que la firme de récupération soit informée ainsi que la population par l'entremise du journal municipal.

7. HYGIÈNE DU MILIEU :

7.1 ÉCHANTILLONNEUR - DEMANDE DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ - SIMO

Une demande écrite de Simo est demandée

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril

(1) permis de démolition de bâtiments agricoles a été émis.

8.2 DONALD JOYAL - DEMANDE D'AUTORISATION À CPTAQ

15-05-84

Considérant que M. Donald Joyal est propriétaire des lots 3 218 879 et 3 218 945 du cadastre du Québec, dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que M. Donald Joyal désire procéder au morcellement des lots 3218 879 et 3c218c945 en prévision de conserver l'aire d'exploitation de son commerce, soit environ 3.1 ha, et de vendre la portion cultivable d'une superficie totale d'environ 8.2 ha (dont ≈ 8.0 ha en zone agricole) à un producteur agricole local, également commerçant de grains;

Considérant que le projet de morcellement ne contrevient d'aucune façon à notre règlement de zonage;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la CPTA du Québec d'accorder la présente demande de morcellement.

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS - INSTALLATION DES MODULES

Le comité des loisirs attend l'autorisation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour l'installation des modules.

9.2 AUTORISATION DROIT DE PASSAGE

15-05-85

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les droits de passage sur le rang Bord de l'Eau Sud pour l'événement cycliste Défi Ataxie qui se tiendra le 30 août 2015.

9.3 DÉFI SQ - DEMANDE DE CONTRIBUTION

15-05-86

Considérant que le Défi SQMRC des Maskoutains aura lieu le 19 juin prochain.

Considérant que notre municipalité héberge une école qui participera au projet;

Considérant que Madame la directrice aimerait avoir une petite contribution de la municipalité afin que les élèves de l'école Saint-Marcel puissent revenir au bercail après la journée, en autobus;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une contribution de 90.00\$.

9.4 POLITIQUE DE LA FAMILLE- SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES- PROCLAMATION

15-05-87

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 11 au 17 mai 2015 sous le thème «*Réconcilions travail et famille!*»;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marguerite Desrosiers, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de

PROCLAMER la semaine du 11 au 17 mai 2015 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème «Réconcilions travail et famille!».

9.5 REPRÉSENTANT - COMITÉ DE SÉLECTION - AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIR

15-05-88 Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Couture, appuyé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame la conseillère Marguerite Desrosiers est désigné pour représenter la municipalité sur le comité de sélection pour l'engagement d'un agent de développement en loisir en remplacement du congé de maternité de madame Marie Soleil Gaudreau.

9.6 TERRAIN DE SOCCER - ROULEAU

15-05-89 Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Beauchamp, appuyé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour louer un rouleau pour des travaux sur le terrain de soccer.

10. POINT D'INFORMATION

10.1 SQ- Priorité d'actions 2015-2016- Priorités identifiées pour notre municipalité

10.2 MRC des Maskoutains - Résolution pour décréter que le nouveau service de la MRC dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat débutera officiellement ses activités en date de lundi, 4 mai 2015.

10.3 MRC des Maskoutains - Résolution pour adopter les mesures de transition concernant l'administration des Fonds FLI et FLS en matière de développement local et régional et soutien à l'entrepreneuriat.

10.4 Rencontre de l'UPAC- Invitation pour les élus et employés municipaux à une rencontre d'information des risques liés à la corruption, qui se tiendra le 21 mai

10.5 Office des personnes handicapées - Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1er au 7 juin prochain.

10.6 MAMOT - Semaine de la municipalité qui se tiendra du 31 mai au 6 juin prochain.

10.7 La moisson Maskoutaine - Invitation à la présentation du portrait de la situation actuelle en sécurité alimentaire - Territoire MRC des Maskoutains.

10.8 MRC des Maskoutains - PDZA - Consultations publique à Saint-Hugues, mardi 26 mai à 19 h 00 à la salle municipale

11. SUJET DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-05-90

Il est proposé par madame la conseillère Karyne Messier Lambert, appuyé par madame la conseillère Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 20.

Maire

Directrice générale